

Aide mémoire sur la vaccination antigrippale

Stratégie vaccinale contre la grippe pour la saison 2010-2011

La vaccination est le principal outil de prévention de la grippe. La politique vaccinale vise à protéger les personnes pour lesquelles la grippe peut être grave. Pour ces personnes, l'objectif est avant tout de réduire le risque de décès et de complications en cas de grippe.

Suite à la déclaration officielle de fin de pandémie par l'OMS, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) préconise, dans son avis du 24 septembre 2010, le retour aux recommandations habituelles de la grippe saisonnière pour la saison 2010-2011.

Le HCSP considère que la vaccination pour la saison 2010-2011 n'est pas un rappel de la vaccination pandémique 2009. Les personnes ayant été vaccinées avec un des vaccins pandémiques, quel que soit le vaccin administré, et ciblées par les recommandations vaccinales de la grippe saisonnière doivent être vaccinées avec un vaccin trivalent.

Ces recommandations pourront être révisées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et virologique de la grippe.

Personnes ciblées par les recommandations vaccinales

▪ Personnes à risque de grippe grave

- Personnes âgées de 65 ans et plus.
- Enfants à partir de l'âge de 6 mois et adultes présentant des facteurs de risque pour la grippe saisonnière, y compris les femmes enceintes :
 - Affections bronchopulmonaires chroniques, dont celles liées aux malformations des voies aériennes supérieures ou inférieures, aux malformations pulmonaires et aux malformations de la cage thoracique, ainsi que asthme, dysplasie bronchopulmonaire et mucoviscidose.
 - Cardiopathies congénitales mal tolérées, insuffisances cardiaques graves et valvulopathies graves.
 - Néphropathies chroniques graves, syndromes néphrotiques purs et primitifs.
 - Drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalassodrépanocytoses.
 - Diabète insulino-dépendant ou non insulino-dépendant ne pouvant être équilibré par le seul régime.
 - Dysfonctionnement du système immunitaire.
 - Personnes âgées de 6 mois et plus infectées par le VIH, quels que soient leur âge et leur statut immuno-virologique.
- Personnes séjournant dans un établissement ou service de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge.
- Enfants et adolescents (de 6 mois à 18 ans) dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique.
- Entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave ainsi définis : prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de bronchodysplasie et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection longue durée.

▪ Risques professionnels

- Professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe grave.
- Personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides).

Les vaccins contre la grippe saisonnière sont des vaccins trivalents comportant, chaque année, deux souches de virus A [A(H1N1) et A(H3N2)] et une souche de virus B. Les souches sont choisies en fonction des données épidémiologiques, selon les recommandations de l'OMS.

Ainsi, en 2010-2011, il est recommandé que la souche A(H1N1)2009 soit incluse dans le vaccin trivalent.

La composition des vaccins saisonniers est la suivante

- A/California/7/2009 (H1N1) like virus : nouvelle souche par rapport au vaccin saisonnier 2009-2010
- A/Perth/16/2009 (H3N2) : nouvelle souche par rapport au vaccin saisonnier 2009-2010
- B/Brisbane/60/2008 : souche inchangée par rapport au vaccin saisonnier 2009-2010

Les vaccins classiques, sans adjuvant, disponibles en France sont : AGRIPPAL® (Novartis) ; FLUARIX® (GSK) ; IMMUGRIP® (Pierre Fabre) ; INFLUVAC® (Solvay) ; MUTAGRIP®, VAXIGRIP® (Sanofi Pasteur MSD).

Pour l'adulte, il existe un vaccin associant anatoxine tétanique purifiée et vaccin antigrippal, de composition identique, utilisable dans les mêmes conditions [TETAGRIP® de Sanofi Pasteur MSD]. Ce vaccin ne peut être délivré sans prescription médicale.

Le seul vaccin comportant un adjuvant, GRIPGUARD® (Novartis), est recommandé aux personnes de 65 ans et plus.

Schéma vaccinal recommandé

Le vaccin est administré par voie intra musculaire aux doses suivantes :

- Enfants de 6 à 35 mois : une demi-dose (0,25 ml)
- Adultes et enfants âgés de 36 mois et plus : une dose (0,5 ml)

Pour les enfants âgés de moins de 9 ans n'ayant pas été vaccinés auparavant, une seconde dose devra être injectée au moins quatre semaines plus tard.

Vaccination en 2010-2011 des enfants de 6 mois à 9 ans

Le HCSP rappelle que, pour être correctement vaccinés, les enfants de moins de 9 ans qui relèvent de la vaccination saisonnière doivent en primo vaccination recevoir deux doses de vaccin (espacées de quatre semaines). Ce fait doit être pris en compte aussi bien vis-à-vis du virus A(H1N1)2009 que des virus A(H3N2) et du virus B.

Ainsi, en primo vaccination, les enfants de moins de 9 ans éligibles à la vaccination saisonnière doivent recevoir deux injections du vaccin trivalent saisonnier 2010-2011.

Le seul cas de figure où les enfants de moins de 9 ans ne recevront qu'une seule dose de vaccin trivalent est celui des enfants vaccinés avec un vaccin monovalent [une dose de PANDEMRIX® ou de FOCETRIA® ou deux doses de PANENZA®] ou ayant eu une grippe documentée à virus A(H1N1)2009 ET ayant déjà été vaccinés au moins une fois contre la grippe saisonnière dans le passé, y compris en 2009.

Sites Internet à consulter pour plus d'information

Ministère de la santé et des sports : <http://www.sante-sports.gouv.fr>

Haut Conseil de la santé publique : www.hcsp.fr

Institut de veille sanitaire (InVS) : <http://www.invs.sante.fr>

Assurance maladie : <http://www.ameli-sante.fr/grippe-saisonniere/comment-reconnaitre-la-grippe-saisonniere/symptomes-grippe-saisonniere.html>



Ce document a été réalisé par la Direction générale de la santé en partenariat avec le Haut conseil de la santé publique et le Comité technique des vaccinations, l'Institut de veille sanitaire, le réseau des GROG, le Collège de la médecine générale et les conseils des ordres des médecins, pharmaciens et infirmiers.